



HAL
open science

Développement et structuration de la filière légumes de plein champ biologiques dans les exploitations de grandes cultures

Cécile Perret, Eric Béliard, Annie Rigault

► **To cite this version:**

Cécile Perret, Eric Béliard, Annie Rigault. Développement et structuration de la filière légumes de plein champ biologiques dans les exploitations de grandes cultures. Innovations Agronomiques, 2013, 32, pp.149-161. 10.17180/mmm0-sp24 . hal-04660637

HAL Id: hal-04660637

<https://hal.inrae.fr/hal-04660637v1>

Submitted on 24 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Développement et structuration de la filière légumes de plein champ biologiques dans les exploitations de grandes cultures

Perret C.¹, Béliard E.¹, Rigault A.²

¹ Bio Centre – association de la filière biologique en région Centre, 13 avenue des Droits de l'homme, F-45921 Orléans cedex 9

² Autre-Mot, Artefacts, 108 rue de Bourgogne, F- 45000 Orléans

Correspondance : cecile.perret@bio-centre.org

Résumé

La consommation de légumes biologiques affiche une progression qui ne se dément pas au fil des années. Pourtant, l'offre de légumes biologiques reste insuffisante. Le programme CasDar légumes de plein champ biologiques 2010 - 2013 a pour ambition d'étudier les conditions du développement de la production à grande échelle en apportant des réponses techniques et en concourant à l'organisation de la filière. Cette action, qui concerne six régions du nord et du centre de la France, a été menée par des acteurs de la filière, producteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs, ce qui a favorisé une analyse partagée des forces et faiblesses de la filière. Les partenaires, dans un deuxième temps, ont élaboré des outils en réponse aux enjeux identifiés, qui peuvent être mobilisés dans les zones de production des légumes de plein champ en régions céréalières et sont mis à la disposition des acteurs de la filière.

Mots-clés : Légumes, filière, biologique, production, consommation, références technico-économiques

Abstract: Development and structuring of the sector of full field organic vegetables in cereal zones

The organic vegetable consumption shows a progress that proved to be steady over years. Nevertheless, the offer of organic vegetables remains insufficient. The CasDar program dedicated to organic field vegetables, 2010-2013, aimed at studying the conditions for the development of large-scale production, by technical answers, and by contributing to the organization of the sector. This action, that concerned six regions of the North and the Central France, was led by players of the sector, producers, wholesalers, transformers, distributors. This favored a shared analysis of strengths and weaknesses of the sector. In a second step, the partners developed tools, to meet the identified stakes, that can be used in the zones of production of full field vegetables in cereal regions and available to the actors of the sector.

Keywords: Vegetables, supply chain, organic, production, consumption, technical and economic references

Introduction

Dans un contexte où, en 2009, l'offre de légumes biologiques en France était insuffisante pour répondre aux besoins des consommateurs dans un marché européen fortement concurrentiel, le programme CAsDAR -Compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » - légumes de plein champ biologiques (CasDar LPC Bio) avait pour ambition d'apporter un soutien technique et économique aux acteurs de la filière, afin de renforcer une structuration naissante. Le légume de plein champ tel qu'il est

entendu dans ce projet est cultivé sur une surface relativement importante (au moins 0,5 ha par légume), et de façon fortement mécanisée. D'après les enquêtes réalisées dans ce projet, la pomme de terre (310 ha) et la betterave potagère (102 ha) sont prépondérantes dans les cultures légumières de plein champ bio de ces régions en 2010 (les autres cultures étant haricot-vert, carotte, oignon, poireau, petit pois et courges représentant entre 40 et 70 ha chacune). Les différentes actions ont été mises en place dans les régions partenaires du projet, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

Cette action, lancée en 2010 et qui s'est achevée en mars 2013, correspondait à un réel enjeu pour la production française de légumes biologiques, lié à tout ce qu'implique un changement d'échelle : limiter la prise de risque des producteurs et leur assurer une juste rémunération, tout en permettant aux distributeurs d'accéder à une production compétitive (disponible, régulière, de qualité, de proximité, et à un prix juste aux yeux du consommateur). Après une présentation du contexte et des enjeux de la filière des légumes biologiques, cet article présentera les outils développés dans le cadre du CasDar LPC Bio. La connaissance des opérateurs des régions concernées et de leurs attentes a été la première étape pour accompagner le développement de cette filière. Il est rapidement apparu important d'inciter les producteurs à s'organiser collectivement et à entrer dans une démarche de partenariats avec les différents maillons de la filière. En parallèle, un appui technique pour accompagner et sécuriser les producteurs a été mis en place. Les partenaires de ce programme, piloté par Bio Centre, sont multiples, opérateurs de l'aval, organisations de développement agricole et instituts techniques.

1. La filière des légumes biologiques

La filière se décline en trois circuits distincts et complémentaires : les circuits courts de proximité, les filières longues pour le frais et les filières transformées (Figure 1).

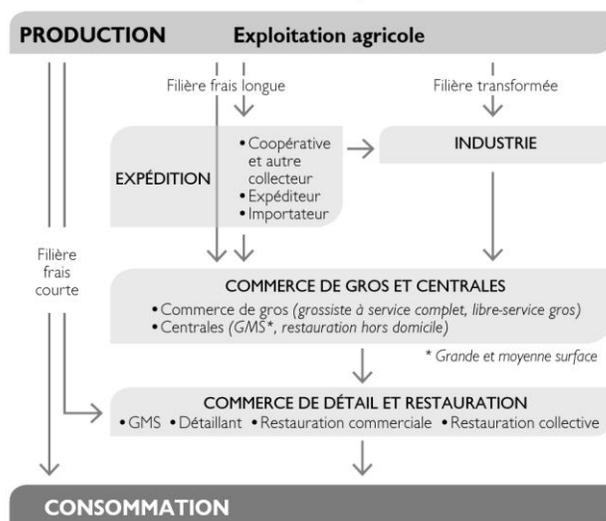


Figure 1 : Schéma de la filière légumes

1.1. La consommation des légumes biologiques

Conséquence des crises alimentaires et prise de conscience des problématiques environnementales, les consommateurs français sont de plus en plus nombreux à consommer des produits biologiques, 63 % en

2010 vs. 31 % en 1995 (Bigot et Hoibian, 2010). 51 % des consommateurs ont affirmé acheter des légumes biologiques en 2010 (42 % en 2007) (Blot, 2012).

Cette augmentation des volumes de produits bio consommés s'accompagne d'une évolution des modes de consommation, avec le développement de la consommation collaborative, notamment des AMAP¹. Cette tendance devrait encore s'intensifier dans les années à venir, en raison d'une part de la crise économique, d'autre part du développement des nouvelles technologies de l'information qui favorisent la recherche d'économies et d'échanges entre les personnes (ADEME, 2013).

La consommation de fruits et légumes biologiques ne suit pas les tendances générales de consommation des fruits et légumes : elle croit depuis des années (Agence Bio, L'agriculture biologique, 2012), là où celle des fruits et légumes en général est stable (FranceAgriMer, 2012). Les fruits et légumes frais sont au premier rang des achats de produits frais bio (Blot, 2012) et représentent 16,5 % du budget alimentaire bio (Agence Bio, L'agriculture biologique, 2012), nettement supérieur à la part du budget consacré par l'ensemble des ménages français de 9,1 % (TNS Worldpanel, 2006). Les fruits et légumes bio sont principalement vendus en circuits courts, là où la grande distribution domine en conventionnel (Agence Bio, L'agriculture biologique, 2012).

1.2. La distribution des légumes biologiques

Légumes biologiques et légumes conventionnels ne sont donc pas distribués dans les mêmes circuits. Même si la grande distribution a développé une gamme bio ses dernières années, et ainsi fortement contribué au développement des surfaces de légumes de plein champ bio, elle ne représente que 31% du marché des fruits et légumes frais biologiques en 2011, contre 74% en conventionnel (Agence Bio, L'agriculture biologique, 2012). Ceci peut s'expliquer par le fait que les consommateurs bio ont développé une logique de consommation locale, privilégiant les achats directs aux producteurs ou dans les magasins spécialisés qui ont une politique d'approvisionnement local.

La tendance de ces dernières années laisse apparaître une croissance plus marquée des parts de marché de la GMS, qui n'était que de 27 % en 2007, alors que les ventes en magasin spécialisé représentaient 48 %. Néanmoins, sur d'autres produits alimentaires (type épicerie), la GMS a gagné beaucoup plus de parts de marchés puisqu'elle est passée de 38% du chiffre d'affaire bio national en 2007 à 47% en 2011 (Agence Bio, L'agriculture biologique, 2012) : le rayon fruits et légumes bio en GMS n'est pas le rayon bio le plus attractif, et sur ce point là, les autres circuits de distributions se maintiennent donc correctement.

1.3. La production des légumes biologiques

En 2011, les trois premières régions productrices de légumes frais biologiques sont la Bretagne avec 3 027 hectares, l'Aquitaine avec 1 299 ha et les Pays de la Loire (1 220 ha). Sur l'ensemble du territoire français, les surfaces de productions de légumes frais biologiques s'élèvent à 14 177 ha, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2010 (Agence Bio, L'agriculture biologique, 2012).

Entre 2007 et 2011, les surfaces consacrées à la culture des légumes frais biologiques ont quasiment doublé (Tableau 1). Dans le même temps, les surfaces dédiées à la culture de légumes en France (conventionnels et biologiques), sont en diminution de 12 %. En 2011, les surfaces de légumes frais en agriculture biologique en France représentent 3,9 % des surfaces totales vs. 2 % en 2007.

¹ Une AMAP - Association pour le maintien de l'agriculture paysanne - est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire d'engagement financier des consommateurs qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique (source : ACTU-ENVIRONNEMENT.com).

Tableau 1 : Evolution entre 2007 et 2011 des surfaces de légumes frais (y compris pomme de terre) en France (Sources : SSP/Agreste et Agence Bio)

	2007	2011	Evolution 2007 à 2011
Surface totale ⁽¹⁾	369	365	- 12 %
Surface bio totale ⁽¹⁾	7,4	14,2	+ 91 %
% de surface en bio	2	3,9	

⁽¹⁾ en milliers d'hectares

Depuis 2010, la part des importations de fruits et légumes biologiques est en baisse, 48 % en 2011 à comparer aux 65 % en 2009 (Agence Bio, L'agriculture biologique 2012). Dans ces importations, certaines sont « inévitables » principalement pour ce qui concerne les fruits et légumes exotiques (36 % des importations) et les agrumes (27 %). La diminution des importations est principalement liée à deux facteurs : l'augmentation de la production française et les attentes des consommateurs pour des produits plus respectueux de l'environnement et de leur santé (Agence Bio, Baromètre de la consommation, 2012).

2. Développement et structuration de la filière légumes de plein champ biologiques en zones céréalières

2.1. Objectifs

Le programme CasDar de développement et de structuration de la filière légumes de plein champ biologiques en zones céréalières a 3 objectifs principaux : le développement de la production de légumes de plein champ biologiques dans les régions de la moitié nord et du centre de la France pour répondre à la demande croissante du marché ; l'amélioration du rendement et de la qualité des productions légumières, par la mise en œuvre d'un appui technique spécifique ; le développement de l'approvisionnement relocalisé par la contractualisation entre producteurs et opérateurs, afin de les sécuriser et de partager le risque.

2.2. Enjeux

L'enquête menée par les organisations de développement agricole auprès des opérateurs de la filière dans les régions concernées par le projet, a révélé comme enjeu majeur la valorisation locale, voire nationale, des légumes biologiques sur tous les circuits.

Cet enjeu se décline en quatre points essentiels :

- Améliorer la disponibilité régionale en légumes biologiques, en cohérence avec le potentiel de développement : soutien à l'installation et à la conversion ; soutien aux investissements (production, stockage, agréage) ; appui technique ; accessibilité à la main d'œuvre qualifiée ; réflexions collectives et individuelles sur les stratégies de commercialisation des exploitations (circuits court et long) ; réflexions sur la complémentarité des systèmes de production ; concertation entre collectifs de production et opérateurs de l'aval ;
- Accompagner les opérateurs de l'aval vers le bio : accès aux aides aux investissements nécessaires au développement d'une activité bio ; sensibilisation des techniciens et des décideurs aux spécificités des filières bio ; utilisation des outils industriels existants (conditionnement, lavage, transformation) ;

- Inciter les opérateurs à s'approvisionner localement : amélioration de la disponibilité locale en légumes bio ; amélioration de la régularité quantitative et qualitative des légumes biologiques ; valorisation de l'origine locale des légumes auprès des consommateurs ;
- Développer la consommation de produits biologiques régionaux par une stratégie de communication à destination des consommateurs sur les atouts des légumes biologiques locaux.

2.3. État des lieux de la filière (cas de la région Centre)

Pour mener à bien cet état des lieux, une liste de producteurs et d'opérateurs de l'aval a été construite à partir des données de Bio Centre, de l'Agence Bio et des registres du commerce. Au total, 70 % des producteurs de légumes de plein champ, 40 % des maraîchers et 50 % des opérateurs de l'aval identifiés ont été questionnés par téléphone ou lors d'entretiens semi-directifs.

2.3.1 Typologie des exploitations légumières

Les premiers résultats portent sur la typologie des exploitations qui produisent des légumes. Les caractéristiques de chacun des systèmes d'exploitation mettent en avant des différences qui portent à la fois sur la surface, le nombre d'espèces cultivées et le mode de commercialisation (Tableau 2).

2.3.2 Commercialisation principalement en filière longue

Plus de 80% des volumes produits en région Centre sont destinés aux filières longues, grossistes, expéditeurs et industries agroalimentaires. La majorité de ces volumes est vendue à des consommateurs hors du territoire régional, tandis que les volumes commercialisés en vente directe et aux magasins spécialisés alimentent la région Centre (Perret et Desailly, 2012).

Tableau 2 : Typologie des exploitations de production de légumes biologiques en région Centre en 2011 (Robine, 2011)

	Maraîcher	Céréaliier diversifié	Légumier de plein champ
% producteurs	78 %	18 %	4 %
SAU ⁽¹⁾ moyenne	4 ha	119 ha	107 ha
Surfaces moyennes cultivées en légumes	2 ha <i>dont 1 288 m² sous abris</i>	9 ha <i>(surfaces < à 20 % de la SAU)</i>	56 ha <i>(surfaces > à 50 % de la SAU)</i>
Nombre d'espèces cultivées en moyenne	20	3	7
Mode de commercialisation	. Vente directe . Magasin spécialisé	. Grossiste . Transformateur . Vente directe . Magasin spécialisé	. Grossiste . GMS . Transformateur
Main d'œuvre	1 ETP ⁽²⁾ pour 0,9 ha	1 ETP pour 7 ha	1 ETP pour 10 ha

⁽¹⁾ surface agricole utile ⁽²⁾ équivalent temps plein

Les légumiers de plein champ commercialisent 62 % de leur production auprès des grossistes, les céréaliiers diversifiés commercialisent à hauteur de 57 % auprès des industries agroalimentaires, tandis que les maraîchers vendent 67 % de leur production directement (Figure 2).

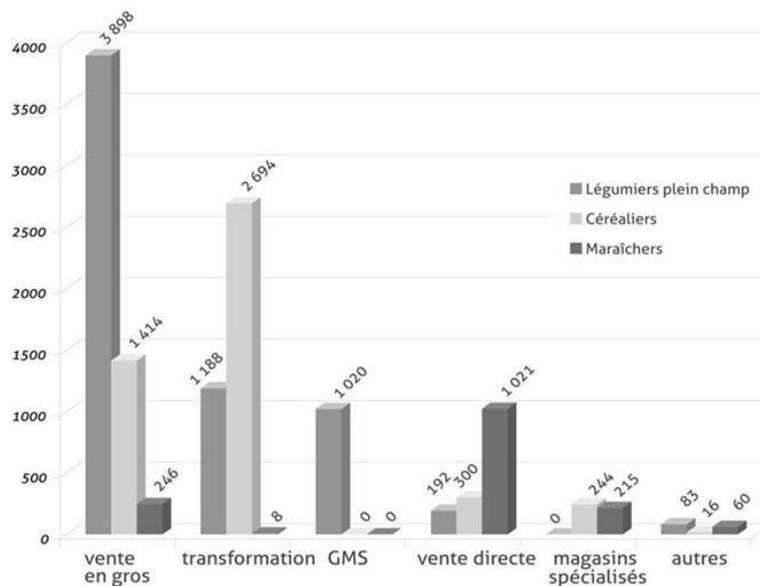


Figure 2 : Répartition des volumes de légumes produits (tonnes) en région Centre selon les types d'exploitation et les circuits de commercialisation (2010)

2.3.3 Diversité des opérateurs de l'aval

Les $\frac{3}{4}$ du chiffre d'affaires (CA) en légumes bio en région Centre sont réalisés par des entreprises travaillant produits conventionnels et biologiques, et dont l'activité bio est comprise entre 15 et 60 % du CA total.

Deux tiers des approvisionnements des opérateurs de l'aval, en région Centre, proviennent de France, dont une moitié est régionale. Le tiers restant est importé, principalement pour des raisons de saisonnalité, d'Espagne et des Pays-Bas pour tous types de légumes, d'Argentine pour l'ail et les courges, d'Israël et d'Egypte pour les pommes de terre. Les $\frac{3}{4}$ de ces entreprises importent des légumes biologiques qui pourraient être produits en région Centre et seraient prêtes à réorienter leur approvisionnement sous certaines conditions de disponibilité, de régularité et de prix. En effet, les difficultés d'approvisionnement en région sont liées à des prix supérieurs, des conditions climatiques parfois défavorables à la production légumière, une qualité irrégulière.

La GMS constitue 80 % des débouchés des opérateurs de la région. La restauration collective représente moins de 2 % du marché (Figure 3).

Si 9 entreprises sur 10 achètent directement à des producteurs, moins de la moitié est sous contrat.

Un certain nombre d'opérateurs de l'aval souhaitent encore développer leurs débouchés en bio : 63 % souhaitent voir augmenter le nombre de leurs clients, 38 % désirent diversifier leurs circuits de distribution, notamment en direction de la restauration collective.

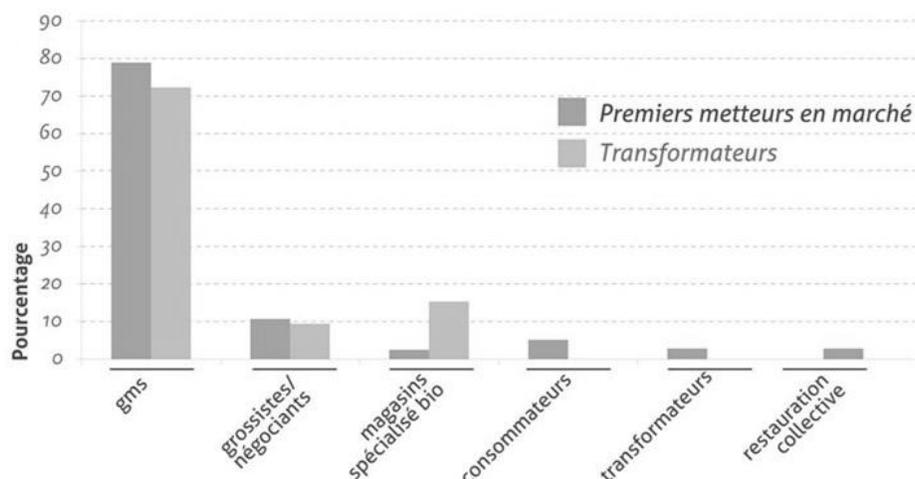


Figure 3 : Répartition du chiffre d'affaire des opérateurs de la région Centre en fonction des débouchés (2010)

2.4. Organisation collective de la production : un outil à développer

Dans certaines régions, les producteurs bio ont tendance, historiquement, à commercialiser directement auprès de l'acheteur final. De leur côté, les organisations conventionnelles jouent plus souvent le rôle d'intermédiaire que celui d'une véritable coopérative. Il découle de ces deux constats que très peu d'organisations collectives de producteurs biologiques fonctionnent. Les partenaires du programme CasDar LPC bio, coordonnés par la FNAB sur cette thématique, ont mené une campagne d'information sur le sujet, abordant la question de l'organisation collective lors de journées techniques. Par ailleurs, le fonctionnement de quatre Organisations Économiques de Producteurs Biologiques (OEPB) a fait l'objet d'une étude approfondie. Ce travail a abouti à la création d'une boîte à outils « Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques ». Trois types d'organisation ont été décrits (Figure 4, description d'une OEPB de mise sur le marché dont la commercialisation est gérée par les producteurs), avec les avantages, les inconvénients et les conditions de pérennité.

Ces organisations économiques de producteurs biologiques sont des outils collectifs pour la mise en marché de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. Leur objectif consiste à établir les conditions favorables pour un développement durable et cohérent de la production biologique dans les régions au sein desquelles elles sont ancrées. Dès les années 90, en l'absence d'outil économique collectif adapté aux spécificités des filières fruits et légumes biologiques, les producteurs bio ont mis en place de nouvelles formes d'organisation capables de fédérer une grande diversité de systèmes de production en organisant des complémentarités entre fermes et entre circuits.

Ces organisations sont très diverses dans leurs formes et statuts, mais toutes sont motivées et régies par des valeurs et fondamentaux communs : accompagner le développement durable et cohérent de l'agriculture biologique au sein de leur territoire ; être des organisations gérées par et pour les producteurs bio ; favoriser l'équité et la confiance dans les relations commerciales ; participer à la vie des territoires dans lesquels elles sont ancrées.

Pour faire vivre ce projet, les OEPB fruits et légumes travaillent à l'harmonisation des mises en marché des fruits et légumes d'un même bassin au travers de la planification des productions, du regroupement de l'offre, de la gestion collective de la commercialisation, mais également en instaurant la transparence entre producteurs et l'adhésion à un projet collectif partagé.

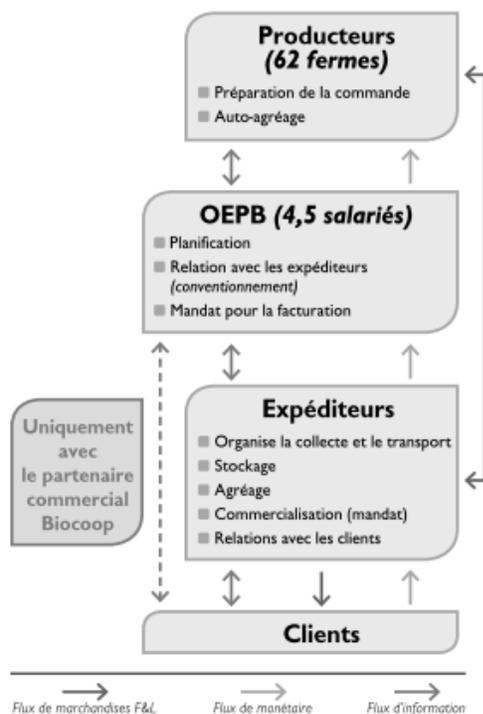


Figure 4 : Exemple d'OEPB de mise en marché gérée par les producteurs (Association de Producteurs de Fruits et Légumes Biologiques de Bretagne, APFLBB)

Contrairement aux organisations conventionnelles, qui font généralement le choix de la concentration de l'offre au nom d'une meilleure maîtrise de la mise en marché, la majorité des OEPB a fait le choix de règles d'apports partiels, pour favoriser et pérenniser les circuits courts de proximité et ainsi garder un lien avec la réalité commerciale de terrain ; cela permet également à tout producteur, quelque soit son système, de participer à un outil collectif de mise en marché.

En effet, à cause de leur prix de revient, certains producteurs ne pourraient valoriser la totalité de leur production en circuit long. L'apport partiel leur permet de se positionner au niveau de l'OEPB uniquement sur certaines productions à plus forte valeur ajoutée. En contrepartie, pour éviter des effets destructurants, il est nécessaire que les circuits de distribution abordés collectivement soient clairement établis, que des règles soient fixées pour éviter des mises en concurrence et que la cohésion entre les producteurs et le groupement soit suffisamment forte pour que ces règles soient respectées.

Il est important que les OEPB abordent avec les producteurs la cohérence tarifaire des mises en marchés sur les différents débouchés, qu'ils soient collectifs ou individuels.

2.5. Concertation et partenariat : clé pour le développement de la filière

Depuis une quinzaine d'années, la commercialisation des légumes biologiques se développe en circuit long sur la base de relations commerciales renouvelées capables de valoriser les spécificités de la bio. Le changement d'échelle des filières légumes de plein champ en agriculture biologique passera par le renforcement et le déploiement de partenariats durables et équitables entre les acteurs économiques (Figure 5).

Dans le cadre du programme CasDar LPC bio, une réflexion a été menée sur ce sujet, qui a abouti au constat que la contractualisation est à la fois nécessaire à la structuration de la filière et complexe, en

raison des aléas inhérents à la culture des légumes de plein champ biologiques et de la nécessaire relation partenariale qu'elle nécessite de construire.

Il a donc été créé une boîte à outils « Partenariat et contractualisation », conçue comme un outil d'aide à l'élaboration et au suivi et qui comporte des fiches témoignages sur différentes formes de partenariat et de contractualisation innovantes, une présentation des enjeux de la contractualisation pour l'agriculture biologique, ainsi que les repères législatifs de la Loi de modernisation de l'agriculture (LMA) du 27 juillet 2010, et du décret du 30 décembre 2010 qui l'accompagne.

La boîte à outils met notamment en avant les conditions préalables à la mise en place d'un partenariat durable et équitable autour des légumes bio : pleinement intégrer ces spécificités bio, valoriser durablement les productions biologiques à leur juste prix du producteur au consommateur en permettant à chacun de vivre de son métier au sein des filières, et en veillant à ce que les performances sociales et environnementales de l'agriculture biologique soient préservées voire améliorées. De tels partenariats devront se construire autour de relations basées sur la connaissance mutuelle, la co-construction et la co-gestion, la durabilité et la transparence.

Ces nouvelles relations commerciales sont traduites en engagements réciproques. La formalisation de ces engagements et leur inscription dans le temps sont indispensables pour que le partenariat ait un sens. Plusieurs « outils » peuvent être mobilisés dans ce but : la contractualisation bien entendu, mais également de nouvelles formes d'organisations issues de l'économie sociale et solidaire telles que les Sociétés coopératives à intérêt collective.

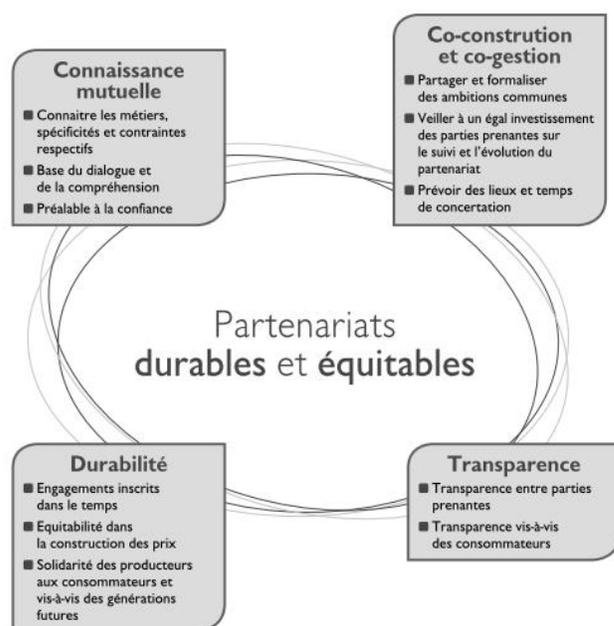


Figure 5 : Les principes des partenariats durables et équitables

D'un point de vue législatif, le décret d'application n° 2010-1754 paru le 30 décembre 2010 donne un cadre à la contractualisation dans le secteur des fruits et légumes pour la revente en frais. Depuis le 30 mars 2011, les premiers metteurs en marché sont dans l'obligation de proposer aux producteurs un contrat présentant un certain nombre de clauses portant sur la durée, les volumes, les espèces, les prix, le paiement, les sanctions, la dénonciation du contrat.

Néanmoins, aucun contrat ne semble avoir été signé, même si, pour se prémunir, la majorité des acheteurs s'est obligée à proposer par écrit des contrats formels comprenant les principales obligations du cadre fixé

par le décret (Danel *et al.*, 2012). Une des difficultés mises en avant pour contester l'applicabilité du texte est la durée minimale de trois ans pour les contrats, incompatible avec la saisonnalité et les modalités de production et de commercialisation de la majorité des fruits et légumes frais. La contractualisation des échanges n'est pas non plus dans les us et habitudes des acteurs économiques intervenant dans les filières fruits et légumes frais, la vente de gré à gré restant la règle.

Il n'est en effet pas possible de tout anticiper et maîtriser en termes de production et de consommation pour les fruits et légumes. Il est donc primordial que le contrat prévoit une certaine souplesse, des mécanismes d'information et de concertation ainsi que des règles et principes encadrant les réajustements en cours de campagne. L'intérêt de définir des engagements en termes de volumes et de prix en amont de la campagne est d'avoir une base validée par les parties pour gérer ces imprévus en cours de campagne et limiter les tensions qu'ils peuvent générer. Pour la contractualisation des fruits et légumes, des mécanismes de fixation des prix pertinents sont présentés, qui sont en capacité de remplir le double objectif de garantir des prix justes tout en restant connectés au cours des marchés.

2.6. Expérimentations et études pour développer la technicité

Les partenaires de l'action LPC bio ont mené des expérimentations, afin de contribuer à l'amélioration des rendements et de la qualité de certaines productions légumières de plein champ. Des travaux expérimentaux ont été menés par le Gabnor² sur la betterave rouge, et par Légumes Centre Action (LCA) sur la betterave rouge ainsi que la pomme de terre et l'oignon.

2.6.1 Analyse des systèmes de production

A partir de 15 « fermoscopies », représentant les 3 typologies d'exploitations productrices de légumes, réparties sur 10 départements et 5 régions, une analyse des systèmes de production a été réalisée. L'objectif était de savoir ce qui caractérisait ces exploitations sur des critères technico-économiques mais aussi en terme de motivations, d'environnement, et de perspectives de développement. Il en ressort que c'est la recherche de valeur ajoutée qui a conduit l'ensemble de ces exploitations de grandes cultures à se diversifier dans la production de légumes bio. Les légumes représentent en moyenne 21 % de la SAU, avec des écarts importants en fonction de la typologie des systèmes de production. 86 % des producteurs (13 sur 15) pratiquent une rotation longue allant de 6 à 9 ans, en moyenne 7 ans. La première condition de réussite citée est de pouvoir y consacrer du temps, et la maîtrise du désherbage est la deuxième condition mentionnée.

Les systèmes céréaliers les plus à même d'introduire les légumes de plein champ dans leur rotation sont ceux qui sont déjà techniquement performants en grandes cultures bio et qui disposent de temps pour développer une nouvelle activité ou qui nécessitent de dégager plus de revenus avec une surface équivalente (exemples : installation d'un enfant, perte de quotas betteraviers, petite surface d'exploitation...).

2.6.2 Expérimentations

Le Gabnor s'est appuyé sur le Pôle légumes région Nord, une station d'expérimentation dédiée au développement de la filière légumière de cette région qui a mené, ces deux dernières années, des expérimentations sur la culture de la betterave rouge : itinéraire technique, variétés, travail du sol, désherbage thermique, protection des cultures (résultats non publiés). Parallèlement au travail sur la betterave rouge, une étude sur le haricot vert pour l'industrie a été lancée.

² Groupements des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais

L'expérimentation de LCA sur l'alternative au cuivre sur pomme de terre a été menée trois années consécutives à partir de 2010. Les deux premières années n'ont pas apporté de résultat, puisqu'il n'y a pas eu d'attaque de mildiou. En revanche, en 2012, la forte présence de mildiou sur la pomme de terre a permis d'arriver à la conclusion qu'il était possible de diminuer fortement les doses de cuivre, sans pour autant pouvoir les supprimer complètement (Marquès, 2012).

Enfin, la dernière expérimentation de LCA portait sur la fertilisation de la betterave rouge. La problématique portait sur l'intérêt éventuel d'un apport d'azote en cours de cycle. Cette expérimentation a été conduite en 2010 et 2011, et a conclu qu'un apport d'azote en cours de culture ne se justifiait pas (Mouton, 2011).

2.6.3 Etude sur la pomme de terre

L'acquisition de références technico-économiques en culture de pomme de terre biologique de plein champ répondait à plusieurs objectifs : mieux connaître les systèmes de production intégrant la pomme de terre biologique de plein champ dans leurs rotations ; mettre en avant les pratiques et calculer les coûts de production des agriculteurs dans les régions concernées ; identifier les freins techniques et structurels limitant le développement de la culture de pommes de terre biologiques.

Les systèmes intégrant la pomme de terre biologique de plein champ présentent une grande diversité, cette production étant souvent secondaire avec des rendements très variables. Les coûts de production varient en fonction des pratiques mises en œuvre par le producteur, de 240 €/t à 550 €/t (Euvrard, 2010).

Suite à cette étude, pour accompagner le développement des filières pommes de terre biologique sur différents bassins, les partenaires du programme ont souhaité la mise en place, par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB), de bilans de campagne afin de construire une connaissance partagée de la production et des marchés et d'anticiper d'éventuelles difficultés de commercialisation.

La première lettre d'information filière « pomme de terre bio » à destination des producteurs et organisations de producteurs de la filière a dressé le bilan de la campagne 2012/2013 : baisse des rendements en raison des mauvaises conditions climatiques, entre 30 et 60 % selon les bassins de production ; prix des pommes de terre vendues en vrac bout de champ sous contrat de 270 à 600 €/t (FNAB, 2012).

2.7. Appui technique : fiches techniques et fermoscopies

Un des axes forts du programme CasDar LPC Bio est le soutien technique en réponse aux attentes des producteurs de légumes de plein champ biologiques. Cet appui technique est indispensable au démarrage d'une nouvelle production légumière étant donné les risques encourus sur de telles échelles de production. Il a pris plusieurs formes :

- Accompagnement de réflexions de diversification,
- Suivis individuels par des techniciens de coopératives, de chambres d'agriculture et de groupements d'agriculteurs biologiques,
- Visites d'exploitations et partage d'expériences,
- Elaboration de fiches techniques.

Trois types de fiches techniques ont été élaborés : itinéraires technico-économiques, matériel et « fermoscopies ».

2.7.1 Des fiches technico-économiques sur les cultures de légumes de plein champ biologiques

L'objectif des fiches conçues par les partenaires du CasDar LPC Bio est de fournir à la fois des bases techniques et des informations économiques aux agriculteurs qui veulent se lancer dans la production de légumes de plein champ. Les neuf espèces retenues représentent les cultures les plus courantes dans les régions concernées par le projet : pomme de terre, oignon, betterave rouge, panais, potimarron, carotte, poireau, haricot vert et pois de conserve. Chaque fiche contient plusieurs itinéraires techniques, en fonction des sols, des conditions pédoclimatiques et des types de débouchés envisagés.

Les fiches ont été élaborées par l'ensemble des partenaires, qui ont mené des enquêtes sur le terrain et des recherches bibliographiques. Elles ont été relues par des experts identifiés de chaque culture.

2.7.2 Le matériel spécifique nécessaire à la culture des légumes de plein champ biologiques

Le choix du matériel est souvent l'un des facteurs de la réussite d'une culture. Il semblait donc important aux partenaires du programme de fournir aux agriculteurs une présentation des outils de base indispensables. Huit fiches ont donc été réalisées : la herse-étrille, l'écimeuse, la charrue, la bineuse, la houe rotative, le choix entre herse et houe, le désherbage thermique, le matériel de récolte.

Ces fiches comportent des données sur les conditions d'utilisation, le coût d'achat et d'utilisation, les réglages. Durant l'étude qui a abouti à la publication de ces fiches « matériel », les partenaires ont relevé que les producteurs mettent en place différents moyens pour avoir le matériel à leur disposition : achat en CUMA³, utilisation des services d'un prestataire, pleine propriété (Perret et Rigault, 2013).

2.7.3 Des « fermoscopies » pour le partage de l'expérience

Dans la mesure où il y a encore peu de références en légumes de plein champ biologiques, il est parfois difficile de publier des chiffres moyens et représentatifs, d'où l'intérêt de présenter des cas réels qui donnent une idée de la diversité des pratiques liées à leur contexte (pédoclimatique, économique, social...). Ces « fermoscopies » présentent des exploitations qui cultivent les principales espèces que l'on trouve sur le territoire du programme, ainsi que les différents modes de commercialisation privilégiés par les agriculteurs. Le contenu de chaque fiche est élaboré selon une trame commune : situation de la ferme dans son environnement ; données caractéristiques de l'exploitation en termes de surface, temps de travail, mode d'exploitation et parcellaire ; historique ; contraintes / atouts ; main d'œuvre et organisation du travail ; bâtiments et matériel.

Conclusion

Le travail mené pendant trois ans a permis, nous l'avons montré, de doter la filière de légumes biologiques d'outils pertinents pour l'accompagner dans son développement. A ces outils, il convient d'ajouter les aides financières publiques, qui soutiennent notamment la conversion des exploitations au mode biologique.

Il ne faut pas perdre de vue les faiblesses de la filière des légumes de plein champ biologiques. Elles ont été identifiées par le programme CasDar LPC et ont été à l'origine de la création d'outils, de références, d'études, et de préconisations réalisés par les partenaires du programme. Il s'agit maintenant de passer à la phase suivante qui est la mise en action des acteurs autour des thématiques de l'organisation collective des producteurs et la contractualisation, de la structuration de l'offre notamment en restauration collective, du renforcement des appuis techniques spécialisés en légumes de plein champ biologiques.

³ Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Le chantier reste ouvert ; il convient maintenant de prendre en considération les perspectives de développement liées au déficit chronique entre l'offre et la demande de légumes biologiques.

Références bibliographiques

- Ademe, 2013. Les Français et les pratiques collaboratives Qui fait quoi ? Et pourquoi ? Enquête IPSOS
- Agence Bio, 2008. L'agriculture biologique française. Chiffres 2007. 168 p.
- Agence Bio, 2012. Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France. Etude CSA n°1201517. Edition 2012. 148 p.
- Agence Bio, 2012. L'agriculture biologique. Chiffres clés. Edition 2012. 260 p.
- Bigot R., Hoibian S., 2010. Les français avancent à grands pas sur la longue route écologique. Cahier de recherche 272, Crédoc, 125 p.
- Blot C., 2012. Fruits et légumes : évolutions et tendances de consommation. FranceAgriMer. Conférence du 28 février au Salon international de l'agriculture, Paris.
- Danel J.-B., Malpel G.-P., Texier P.-H., 2012. Rapport sur la contractualisation dans le secteur agricole. CGAAER n° 12100. 57 p.
- Euvrard R., 2010, La pomme de terre biologique de plein champ : entre diversité de systèmes et performances technico-économiques. Résultats d'enquêtes dans les régions céréalières françaises. Mémoire de fin d'études, Agro Campus Ouest-Arvalis Institut du végétal, 54 p.
- FNAB, 2012. Lettre d'information filière. Pomme de terre bio. 2 p.
- FranceAgriMer, 2012. Les filières des fruits et légumes. Données 2011. Les cahiers de FranceAgriMer, 88p.
- Marquès R., 2012. Agriculture biologique. Lutte contre le mildiou. Fiche action, Ctifl-Légumes Centre Actions, 4 p.
- Mouton S., 2011. Betterave rouge. Optimisation de la fertilisation organique en agriculture biologique. Fiche action, Ctifl-Légumes Centre Actions, 3 p
- Perret C., Desailly A., 2012. Construire des filières. Recherche légumes bio en circuits longs. Biofil 83, 50-52.
- Perret C., Rigault A., 2013. Quel matériel en légumes plein champ biologiques ? Alter Agri 118, 22-24.
- Robine L., 2011. La production de légumes biologiques en région Centre : état des lieux de la production et perspectives de développement de la filière. Mémoire de stage, VetAgro Sup-Bio Centre, 49 p.
- TNS Worldpanel, 2006. Etude pour le colloque SEMMARIS « Le prix des fruits et légumes et du poisson ».